

# **LES CHANTIERS EDUCATIFS EN HAUTE SAVOIE**

**Evaluation d'une action de Prévention Spécialisée  
auprès des acteurs**

**2005**

Rapport d'évaluation réalisé par :  
*Collège Coopératif Rhône-Alpes*  
**Joël CADIÈRE**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>p. 6</b>
<b>CHAPITRE 1 : Les jeunes.....</b>	<b>p. 8</b>
<i>Une motivation principale : gagner de l'argent</i>	
<i>Du chantier proprement dit : une offre utile</i>	
<b>CHAPITRE 2 : Les éducateurs de rue et les éducateurs techniques.....</b>	<b>p. 11</b>
<i>Une définition</i>	
<i>Un espace construit</i>	
<i>Une activité concrète de travail enchâssée par des règles</i>	
<i>Une modification du regard</i>	
<b>CHAPITRE 3 : Les administrateurs de la Prévention Spécialisée.....</b>	<b>p. 16</b>
<b>CHAPITRE 4 : Les élus des collectivités et les responsables de service</b>	<b>p. 18</b>
<i>Une première introduction dans la vie</i>	
<i>La qualité de l'encadrement est primordiale</i>	
<i>Une pratique démonstrative</i>	
<i>L'ouvrage répond à des critères et la mise en œuvre à des attentes</i>	
<i>Continuer et développer</i>	
<i>Une contribution à l'espace public</i>	
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>p. 23</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>p. 26</b>

## EVALUATION DES CHANTIERS EDUCATIFS

### **Origine de la demande**

Dans sa séance du 09 mars 2005, le Conseil Départemental de Prévention Spécialisée a instauré la pratique de deux évaluations annuelles, l'une concernant un territoire, et l'autre un outil de la prévention spécialisée. Ces évaluations sont d'une manière générale, confiées à Prévention Mont Blanc (PMB), association regroupant le service de prévention de l'Etablissement Public Départemental Autonome, le Village du Fier et l'association PASSAGE. Prévention Mont Blanc pourra se faire assister pour effectuer ces études par des professionnels compétents.

En 2005, ce sont les chantiers éducatifs qui feront l'objet d'une évaluation.

### **1 – Méthodologie et ingénierie**

Michel NEHR – Philippe MORIN

### **2 – Récollección des données**

Référent : Michel NEHR

- a) Historique des chantiers éducatifs
- b) Différents textes régissant l'activité
- c) Les chantiers éducatifs : situation régionale
- d) Les chantiers éducatifs : situation départementale
- e) Les différents types de chantiers – charte départementale de la Haute-Savoie
- f) Convention de travaux avec les clients institutionnels – code des marchés publics
- g) Le référentiel « la praxis des chantiers éducatifs »

### **3 – Questionnaires jeunes**

Référents : Michel NEHR et Régis DHENNIN

Collecteurs : Robert DAL GOBBO, Gilbert LAUREAU et Philippe MORIN

- a) Questionnaires jeunes durant les vacances scolaires (14 – 16 ans) – 355 questionnaires collectés
- b) Questionnaires jeunes hors vacances scolaires (16 – 25 ans) – 68 questionnaires collectés

### **4 – Entretien de groupes**

Référents : Michel NEHR - Régis DHENNIN et Joël CADIÈRE

- a) Entretien avec un groupe d'éducateurs techniques (Joël Cadière)
- b) Entretien avec un groupe d'éducateurs de rue (Joël Cadière)
- c) Entretien avec les administrateurs de l'association PASSAGE (Michel Nehr)

## **5 – Entretiens avec des élus**

Référent : Michel NEHR

Collecteur : Jacques AUDOUIN

Madame Guylaine ALLANTAZ

Conseillère Municipale déléguée Hôtel de Ville 74940 ANNECY LE VIEUX

et Hervé GUFONT

Directeur du Service Jeunesse Annecy-le-Vieux

Monsieur Alain BLANCHARD

Maire Adjoint à la jeunesse Hôtel de Ville 74960 CRAN GEVRIER

et Lucien PALACIOS

Responsable de la politique de la ville de Cran Gevrier

Monsieur Pierre LOSSERAND

Maire Hôtel de Ville 74210 FAVERGES

Madame Aline FABRESSE

Maire adjointe à la vie des quartiers et à la jeunesse Hôtel de Ville 74600 SEYNOD

et Pierre DUMONT

Chef du service Jeunesse Mairie de Seynod

Monsieur Pierre BECHET

Maire Adjoint à la jeunesse et à la citoyenneté Hôtel de Ville 74150 RUMILLY

Madame Nathalie ROUGE

Maire Adjointe à l'enfance et à la jeunesse Hôtel de Ville 74960 MEYTHET

Monsieur Stéphane VALLI

Maire Adjoint à l'économie Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE

Madame Françoise CAMUSSO

Conseil Général de la Haute Savoie

Maire de la ville de Seynod

Monsieur Bernard GINIBRIERE

Directeur du service locatif : OPAC 74

Monsieur Patrick MINARD

Directeur du service locatif : HALPADES

Madame Monique CALLOUD

Maire Adjointe Chargée des Affaires Sociales Hôtel de Ville 74960 VILLE-LA-GRAND

et Monsieur BROZE

Responsable du service bâtiment à la mairie de Ville-la-Grand

Madame GRANDCHAMP

Directrice du CCAS et des Affaires Sociales à la Mairie d'ANNECY

Madame LALLEMENT

Chargée de mission IAE à la DDTEFP de Haute Savoie

Madame Nelly PESENTI

Directrice Départementale de la Prévention et du Développement Social (CG 74)

## **6 – Entretiens avec les responsables de services techniques**

Référent : Michel NEHR

Collecteur : Jacques AUDOUIN

Monsieur Alain LUSCHESI

Responsable du service bâtiment à la mairie d'ANNECY

Madame Sylvie ARNOLD

Responsable du service bâtiment à la mairie de FAVERGES

Monsieur BOIVIN

Responsable du service bâtiment à la mairie de CRAN GEVRIER

Monsieur Jean Pierre VEYRAT

Responsable du patrimoine OPAC 74

Monsieur MABILLON

Responsable du service bâtiment à la mairie de SEYNOD

## **7 – Analyse, rédaction et présentation des résultats**

**Collège Coopératif Rhône-Alpes : Joël Cadière**

# INTRODUCTION

En 1979, le GAPA, Association de Prévention Spécialisée de Haute Savoie, qui est devenue, depuis 1993 l' Association Passage, a été parmi les premières -en France- à organiser des « chantiers éducatifs ». Cette initiative tentait de répondre au constat « d'inemployabilité » des jeunes avec lesquels ils étaient en relation, par une expérience de travail, en amont du marché classique de l'emploi. La question sociale s'amplifiant au fur et à mesure des années, cette initiative n'a cessé de se développer pour constituer, à ce jour, une expérience non négligeable sur le territoire départemental de la Haute Savoie.

Cette initiative, devenue expérience, est ponctuée par des actes marquant la trajectoire et la reconnaissance d'une telle pratique conduite par la Prévention Spécialisée. Citons quelques données significatives de cette évolution à la fois nationale et départementale.

Tout au long des années 80, cette activité n'a cessé de se développer en marge de la législation mais, parallèlement, un travail de légitimation auprès de l'Etat s'est engagé.

- En 1997, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales, la Délégation Interministérielle à la Ville et le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS) commanditent une étude au cabinet FORS sur « les chantiers éducatifs ».
- La même année, le CNLAPS définit sa position concernant les « chantiers éducatifs en Prévention Spécialisée ».
- Le 29 Juin 1999, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la Direction de l'Action Sociale et la Direction Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle signent, conjointement, une circulaire relative aux chantiers éducatifs mis en place par les Associations de Prévention Spécialisée habilitées dans le cadre de l'article 45 du code de la famille et de l'aide sociale.
- En Novembre 1999, une Association dénommée « Chantiers Educatifs Mont Blanc » se crée, fondée par les trois Associations de Prévention Spécialisée de la Haute Savoie (le service de Prévention Spécialisée de EPDA et les Associations Passage et GAPAR). Elle s'inscrit dans le cadre de la législation sur les associations intermédiaires.
- En 2000, par l'écriture de la « Charte Départementale de la Prévention Spécialisée », le Conseil Général reconnaît les « chantiers éducatifs » comme un outil complémentaire d'insertion sociale des jeunes en risques de marginalisation et d'inadaptation.
- La même année, l' Association Passage de Haute Savoie produit un document de réflexion et d'analyse qui formalise les différents types de chantiers, un référentiel des modes d'action et présente les caractéristiques des jeunes participants aux « chantiers éducatifs ».

- En Mars 2005, le groupe Rhône-Alpes des Directeurs d'Associations et Services de Prévention Spécialisée produit un document d'évaluation de «La pratique des chantiers éducatifs (...) dans la région Rhône-Alpes ».

A ce jour et depuis ces dix dernières années, l'Association « Chantiers Educatifs Mont Blanc » de Haute Savoie gère la participation moyenne de près de 500 jeunes par an (dont 1/3 de filles), soit environ une moyenne de 2 130 jours de travail par an. C'est dire qu'il ne s'agit plus d'une initiative, mais d'une pratique qui, par sa volonté instituante d'origine, s'est instituée sur le territoire dans un cadre législatif et réglementaire.

Aujourd'hui, l'Association « Chantiers Educatifs Mont Blanc » engage une évaluation de cette pratique sur le territoire départemental de la Haute Savoie. Elle cherche à recueillir les représentations de cette activité auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette pratique. Des questionnaires et des entretiens ont été réalisés durant la période de Juin à Septembre 2005, auprès des jeunes participants aux chantiers, des éducateurs de rue et techniques encadrant les chantiers, des administrateurs de l'Association de Prévention Spécialisée Passage, des élus de collectivités territoriales et des responsables de services d'Etat ou de collectivités territoriales, d'office HLM et d'OPAC.

La commande faite au Collège Coopératif Rhône-Alpes est d'apporter une lecture de ces différentes données recueillies.

La connaissance des documents et textes cités ci-dessus sera considérée comme acquise. L'engagement pris du recueil de données ne permet pas de penser qu'il s'agit d'une évaluation de résultat (que nous avons, par ailleurs, dans d'autres documents fournis régulièrement par l'Association) mais, davantage, d'une évaluation d'efficacité de cette pratique auprès des acteurs, dans son aspect d'effet produit pour chacun, dévoilé par les représentations qu'il exprime.

Notre lecture sera organisatrice des représentations multiples émises par les uns et les autres. Bien que fidèle à l'expression des uns et des autres, elle prolongera ce qui se pense au point de conclure sur ce qui nous paraît nécessaire de continuer à penser à partir de cette pratique et, ainsi, engager le mouvement à venir.

# CHAPITRE 1

## Les jeunes

L'analyse que nous formulons s'appuie sur des données produites et recueillies par un questionnaire à réponse fermée<sup>1</sup>, auquel ont répondu des jeunes durant leur activité chantier éducatif. Deux types de questionnaire ont été proposés, l'un à l'adresse des jeunes scolarisés (14 - 16 ans) en activité chantier éducatif durant les vacances scolaires, l'autre auprès des jeunes non scolarisés (16 - 25 ans) en activité chantier hors des vacances scolaires.

- Dans le premier type (jeunes scolarisés), ont été recueillies les réponses de 145 filles et 210 garçons, soit 355 questionnaires traités. Dans la fourchette d'âge de 14 à 20 ans, 75 % ont de 14 à 16 ans.
- Dans le deuxième type (jeunes non scolarisés), ont été recueillies les réponses de 27 filles et de 41 garçons, soit 68 questionnaires traités. Dans la fourchette d'âge de 16 à 25 ans, nous comptons 21 jeunes qui ont de 16 à 18 ans, 28 jeunes qui ont entre 19 et 21 ans et 19 jeunes qui ont entre 20 et 25 ans.

Si quelques questions sont ajustées au fait d'être dans un type de situation ou un autre, la majorité des questions sont identiques. De même, l'objectif recherché est commun, à savoir : la motivation et l'intérêt de cette activité pour ceux qui y participent et la critique qu'ils peuvent en émettre.

### Une motivation principale : gagner de l'argent

Un jeune scolarisé sur quatre a déjà une expérience préalable des chantiers éducatifs et 40 % des jeunes ont été précédemment salariés.

Un jeune non scolarisé sur deux a déjà une expérience préalable des chantiers éducatifs et la quasi totalité des jeunes a été précédemment salariée.

C'est dire que le chantier éducatif auquel ils participent est, pour beaucoup d'entre eux, inscrit dans un processus déjà engagé de rapport au travail. Toutefois, pour 60 % des non scolarisés, c'est leur première expérience en situation de travail.

Pour autant, cette distinction n'a pas d'effet sur la motivation, dans la mesure où tous (92 %) ont pour motivation principale à s'inscrire dans un chantier éducatif : **le gain d'argent**. Toutefois, il ne faudrait pas considérer cette réponse de façon fermée car, d'une part, elle est induite par la méthode du questionnaire et, d'autre part, le fait de gagner de l'argent, en soi, est rarement l'objet de la motivation. Car l'argent n'est qu'un moyen pour atteindre ou se

---

<sup>1</sup> Questionnaires réalisés durant la période de Mai à Septembre 2005, pour les jeunes non scolarisés  
Questionnaires réalisés durant la période de Juillet à Août 2005, pour les jeunes scolarisés.

procurer autre chose. L'argent est inscrit dans un projet, lequel est porteur de la motivation que nous cherchons. En effet, c'est par les réponses qui sont apportées à la question « *de l'argent pour quoi faire ?* » que nous pouvons percevoir, pour ces jeunes, ce qui constitue leurs aspirations.

- **Pour les jeunes scolarisés**, la majorité répond « *pour acheter des vêtements* », autrement dit, pour soi, pour revêtir l'identité sociale que l'on souhaite avoir au cœur de son groupe d'âge d'appartenance, et l'on en sait l'importance, voire la contrainte. Le vêtement est une exigence normative d'appartenance sociale. Par ailleurs, dans une moindre importance (30 %), on répond « *pour partir en vacances* ». Il faut dire que la réponse proposée dans le questionnaire « *partir en vacances* » suppose qu'il n'y a de vacances que dans la mesure où l'on part de son lieu de résidence pour un ailleurs. C'est dire que, culturellement, les vacances sont synonymes de déplacement. On demande plus souvent « *où êtes-vous allé durant vos vacances ?* » que « *qu'avez-vous fait ?* ». Il faudrait donc approfondir cette réponse des jeunes pour savoir s'il s'agit d'avoir de l'argent durant ses vacances ou pour partir en vacances. Dans ce dernier cas, nous aurions une quête d'appartenance culturelle et de conformité à une norme devenue ostentatoire (visibilité de la foule des vacanciers, ...).
- **Pour les jeunes non scolarisés**, les réponses sont très diffuses, il n'y a pas, à première lecture, une focalisation collective sur un ou deux projets que nous pourrions identifier. Il s'agit de projets singuliers qui ont pour caractéristiques de se situer dans une réalisation possible immédiate, concrète, et réalistes au regard du gain financier. Ce qui est dit, de ce qu'ils feront de l'argent ou de ce qu'ils espèrent après chantier, donne nettement le sentiment que, pour tous, il s'agit de vivre, voire survivre, dans une position et un statut d'adulte autonome : autonomie sociale par le logement, autonomie de ressources par le travail.

Si pour les uns, gagner de l'argent par les chantiers éducatifs a pour motivation le fait de vouloir assurer une identité sociale dans et par le jeu des normes sociales, pour les autres, il s'agit d'assurer concrètement leur intégration sociale et professionnelle par une aspiration au travail.

## **Du chantier proprement dit : une offre utile**

---

Outre la motivation commune aux scolaires et non scolaires que nous venons de décrire ci-dessus comme essentielle, nous rencontrons, en amont de la demande d'inscription aux chantiers éducatifs, des motivations qui viennent en second plan.

Celle, pour les jeunes scolaires, de réaliser une première expérience en situation réelle, d'un rapport de soi au travail réel et, autre motivation, celle de s'occuper durant les vacances. Ces deux motivations ne sont pas forcément disjointes. Pour eux, être en vacances est un fait, aussi la question de s'occuper se pose (même s'il s'agit de ne rien faire) et, dans la panoplie des possibles, ils choisissent volontairement l'expérience chantier. Peu (16/355) laissent entendre que ce choix est plutôt de l'ordre d'une injonction des parents ; au contraire, il serait personnel, pour se rendre utile ou pour être avec les copains.

- Pour les jeunes non scolarisés, il s'agit de motivations liées, dans le présent, aux difficultés financières de logement, d'alimentation, voire de dettes, d'une part et, d'autre part, de motivations liées à la difficulté de trouver du travail. Dès lors, loin d'être

considéré comme une structure d'insertion qui propose un parcours vers la professionnalisation et l'employabilité, le chantier éducatif est, à leurs yeux, une proposition partielle, limitée, opportune, qui est utile au regard de leur situation présente. Si le chantier éducatif s'organise autour du statut et de la fonction travail, il n'est pas pour autant, à leurs yeux, le lieu d'engagement de leur trajectoire professionnelle. D'ailleurs, à la différence des jeunes scolarisés, ils ne sont pas en demande de revenir sur les chantiers éducatifs, même si, de fait, ils y reviennent.

- Pour les jeunes scolarisés, le chantier éducatif est surtout ressenti, en termes de difficultés, comme fatiguant globalement, sinon, mis à part le fait de tenir les horaires, les conditions de travail ne sont pas ressenties comme difficiles. Ils expriment le côté convivial, la bonne ambiance, l'importance de l'entente du groupe de travail, la satisfaction d'avoir réalisé le travail proposé, les acquisitions personnelles durant le chantier et remercient vivement la Prévention Spécialisée et ses éducateurs, et la Mairie ou les HLM de donner du travail pour les jeunes.

La majorité atteste d'un regard très positif de leurs parents à leur égard.

La satisfaction générale l'emporte à la quasi unanimité (la moitié est « *très satisfaite* » et l'autre moitié « *assez satisfaite* »).

Aussi, 83 % d'entre eux souhaiteraient être embauchés plus longtemps (33 % durant deux semaines et 28 % durant quatre semaines) et critiquent explicitement cette non possibilité qui leur est offerte. Au fond, ils souhaiteraient que l'offre recouvre leur temps des vacances.

- Pour les jeunes non scolarisés, rien de façon saillante n'est difficile : la fatigue au travail, le type de travail, les horaires, les déplacements, l'équipe de travail, ne sont pas -globalement- des conditions présentant des difficultés majeures. Le chantier éducatif leur révèle des capacités à la fois techniques (à l'activité manuelle, la peinture, le carrelage, la pose de plafond, ..., gestes concrets, précis, minutieux, méthodiques, ...) et personnelles (valeur de responsabilité, capacité d'adaptation, ponctualité, confiance en soi, prendre des initiatives, ...).

Si l'un et l'autre groupes parlent d'utilité, c'est dire la reconnaissance identifiée par eux de l'intérêt du service apporté, à chacun, par le chantier éducatif. Mais cette utilité n'est pas du même ordre pour les uns et pour les autres, en fonction de leur âge et de leur position dans la trajectoire d'existence (dans la scolarité ou post-scolarité).

Ainsi, le chantier éducatif est, pour les uns (scolaires / chantiers durant les vacances scolaires), une offre occupationnelle utile en tant qu'expérience (en situation réelle) et découverte (du monde du travail), pour les autres (non scolarisés), le chantier éducatif est utile à vivre. Pour ces derniers, les chantiers éducatifs sont au coeur de leur existence précaire. Ils sont des lieux de recours où l'on peut, partiellement, reconstituer les liens sociaux et les liens personnels vis-à-vis du travail.

## CHAPITRE 2

### Les éducateurs de rue et les éducateurs techniques

Au regard des chantiers éducatifs nous avons, concernant les éducateurs, deux fonctions différentes qui se croisent avec deux qualifications différentes d'éducateur :

- Les Educateurs de rue<sup>2</sup> qui encadrent principalement des chantiers éducatifs pour les jeunes scolarisés, et qui, par ailleurs, peuvent aussi accompagner des jeunes non scolarisés dans les autres types de chantiers (peu fréquent).
- Les Educateurs Techniques qui, pour l'essentiel, encadrent les chantiers éducatifs pour les jeunes non scolarisés de 16 ans et plus.

Pour recueillir les données évaluatives venant des éducateurs, nous avons procédé de la façon suivante : un questionnaire identique a été distribué aux éducateurs ayant un rapport avec les chantiers éducatifs. Nous avons traité les réponses relatives à 20 éducateurs de rue (6 femmes et 14 hommes) et 4 éducateurs techniques. Par ailleurs, nous avons réalisé des entretiens collectifs pour approfondir la connaissance du sujet, auprès d'un groupe d'éducateurs de rue (7 personnes dont 2 femmes) et un groupe d'éducateurs techniques composé de 6 personnes. Nous recherchions, par l'une et l'autre méthodes, quelle évaluation des chantiers éducatifs, à partir du point de vue de leur expérience, ils pouvaient apporter.

### Une définition

---

La définition que donnent les éducateurs des chantiers éducatifs est, pour la majorité d'entre eux, auto référée à leur fonction : « *un support à notre travail, un outil de la relation* » pour les éducateurs de rue, « *un outil de la Prévention Spécialisée* » pour les éducateurs techniques. Mais, aussitôt, une deuxième définition est énoncée qui donne à comprendre qu'il s'agit, selon eux, d'« *un espace d'expérimentation pour les jeunes* » (éducateurs de rue) et, plus précisément, « *un moyen d'expérimenter les règles du travail* » (éducateurs techniques). Pour les éducateurs de rue, le chantier est et veut être, à leurs yeux, « *essentiellement éducatif* », notamment concernant les chantiers pour les jeunes scolarisés de moins de 16 et de plus de 14 ans.

Il est, pour tous, identifié comme un lieu relationnel.

---

<sup>2</sup> De qualification éducateur spécialisé, moniteur éducateur, animateur (BEATEP ou DEFA), conseiller en économie sociale et familiale, psychologue...

Selon les définitions qui en sont données, nous pouvons dire que les chantiers éducatifs sont perçus, par les éducateurs, comme un espace construit par eux pour compléter l'action éducative qu'ils engendrent auprès des jeunes. L'activité qui s'y déploie est de l'ordre du travail, lequel constitue une mise en jeu relationnelle, d'une part, entre le jeune et son apprentissage à une posture au travail, d'autre part, entre les jeunes et, enfin, entre les jeunes et les éducateurs. En ce sens, le chantier éducatif est un lieu d'expérimentation relationnelle et d'apprentissage à la norme travail.

Cette définition va se déployer dans l'évaluation que les éducateurs opèrent dans leurs réponses au questionnaire et durant les entretiens collectifs.

## **Un espace construit**

---

### **→ Un objectif professionnel**

Pour tous, sauf exception, le chantier éducatif est pertinent par rapport à la mission de Prévention Spécialisée. Cet espace d'activité est construit et proposé (nous reprenons les termes utilisés par les éducateurs) comme un lieu de travail professionnel, il veut se distinguer de tout autre activité qui serait de loisir ou de travail scolaire. Il veut se distinguer, aussi, d'un lieu d'apprentissage à un métier ou d'insertion à un emploi. Il veut se situer en amont de l'insertion professionnelle, tout en offrant un cadre réglementaire de travail dans un temps d'exercice très limité (généralement une semaine).

Dès lors, il vise à créer un espace éducatif, prolongement de la mission de Prévention Spécialisée, dans et par un contexte de réalité sociale et de vie active : le monde du travail.

La dimension éducative se lit dans les propos des éducateurs par les expressions verbales :

- « *découvrir, s'accrocher au monde du travail* » ;
- « *acquérir les règles, les attitudes, les comportements, les postures, les gestes appropriés au monde du travail* » ;
- « *évaluer ses aptitudes, ses capacités, ses compétences, ses conduites face à l'activité travail, mais aussi, mobiliser, dynamiser, développer sa propre socialisation* ».

Autant de perspectives éducatives partagées, tant par les éducateurs de rue que les éducateurs techniques, qui veulent s'adresser aux jeunes déjà connus par eux en vue de prévenir la marginalité, le décrochage scolaire, les situations de rupture ou, encore, d'apporter une socialisation (pour les plus jeunes), une resocialisation (pour ceux qui sont en attente d'intégration) par une contribution au monde du travail.

Dans ce sens, l'objectif « chantier éducatif » s'adresse à deux catégories de jeunes. D'une part, les jeunes scolarisés de 14 à 16 ans et ceux qui ont plus de 16 ans et, d'autre part, les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans.

## → Une procédure

- *Pour les jeunes scolarisés de 14 à 16 ans, voire plus.*

L'objectif est essentiellement éducatif et relationnel. Il s'inscrit, souvent, dans un projet avec le jeune. Il vient consolider une relation déjà engagée avec l'éducateur de rue qui d'ailleurs assure, la plupart du temps, l'encadrement du chantier. La sollicitation vient d'eux, des jeunes eux-mêmes ou de leur famille. Pour chacun, il y a un contrat de travail et un salaire relatif à l'inscription dans un chantier, lequel ne peut se dérouler durant les temps scolaires et se limite à une durée de 16 à 20 h. par équipe de jeunes.

- *Pour les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés.*

Il s'agit de jeunes qui connaissent, pour la plupart, les éducateurs de rue, soit directement, soit qui leur sont présentés par d'autres travailleurs sociaux. Il s'agit de jeunes qui ne peuvent pas encore utiliser l'emploi par intérim (entre 16 et 18 ans), soit qui sont en attente d'un emploi intérimaire (autour de 20 ans), qui sont inactifs, soit -encore- des jeunes en rupture scolaire ou d'insertion, en grandes difficultés sociales. Ils sont sollicités par les éducateurs de rue ou l'entourage à prendre un rendez-vous, pour un entretien, le Lundi de la semaine en vue d'une inscription pour un chantier, si possible le Lundi de la semaine d'après. L'entretien se réalise auprès du chef de service des chantiers éducatifs au cours duquel l'un et l'autre repèrent les conditions et la faisabilité de la demande. Généralement, il en découle un contrat de travail.

Nous sommes, en réalité, dans une procédure d'embauche entre deux parties.

Par la procédure qui s'opère, nous faisons remarquer que l'offre «chantiers éducatifs» est circonscrite par le fait qu'elle demeure en jonction avec l'action de prévention et en délimite, ainsi, son ouverture à tout public. Par ailleurs, préalablement à la démarche du jeune, il y a, de la part des éducateurs de rue, une sélection implicite qui s'opère dans la sollicitation ou non des jeunes vers les chantiers éducatifs : « nous sollicitons des jeunes qui, à minima, sont suffisamment structurés et motivés ». Toutefois, on fait remarquer que, dans les chantiers, les jeunes en errance, en très grande précarité, en souffrance psychique participent aussi aux chantiers, non sans poser un problème d'écart de comportement avec les autres jeunes. Enfin, nous repérons, indirectement, des conséquences sélectives dans la recherche d'adéquation entre la compétence personnelle du jeune, la qualité du chantier et le principe retenu de composer des équipes mixtes en brassant, si possible, les appartenances de quartier.

Ceci dit, l'engagement du jeune à un chantier, par la procédure proposée (certes plus « accompagnatrice » pour les scolarisés), introduit le jeune non seulement dans le monde du travail, mais dans un statut de salarié dont les droits et devoirs sont réciproques entre deux contractuels et dans lequel l'activité s'échange contre rémunération. C'est dire que la valeur travail se compose, à la fois de l'activité produite, du contrat signé, de la rémunération engagée et, en fin, du chèque perçu : autrement dit, tout ce qui fait statut du salarié et, par le statut, on institue la reconnaissance réciproque entre l'individu et la société.

Mais, l'aspect temporaire de cette situation nous ramène au fait qu'il s'agit, là, d'une mise en jeu qui ne peut se justifier qu'au nom d'une action éducative.

## **Une activité concrète de travail enchâssée par des règles**

---

L'ensemble des éducateurs parle de l'activité chantier comme d'un lieu privilégié d'apprentissage aux règles et normes du monde du travail : « *respect des normes, des horaires, des consignes, des règles, ...* ». C'est la dimension essentielle qui est retenue, laquelle est liée à la conception éducative des chantiers et à la dimension expérimentale de cet espace d'activité. Il s'agit donc, essentiellement, de posture au travail.

Par ailleurs, pour les éducateurs, le travail proposé par les chantiers est un rapport concret, matériel, observable. Ils soulignent l'importance de ce rapport des jeunes vis-à-vis d'une tâche concrète à accomplir, qui s'observe au fur et à mesure de sa réalisation et dans son résultat : le résultat du geste, de la journée de travail ou, enfin, le résultat accompli à la fois par soi et collectivement. Cette mise en situation du jeune, face à une réalité concrète qui s'impose à lui, est considérée par les éducateurs comme formative. De plus, en arrière fond, il y a le commanditaire de la tâche à accomplir qui extériorise la contrainte, l'objectif et la valorisation du travail accompli le mieux possible (« *faire apprécier le travail bien fait* »).

Enfin, il est fortement souligné que l'activité travail, dans son organisation, provoque un rapport interrelationnel entre les jeunes et intergénérationnel entre les éducateurs et les jeunes, riche de connaissance et de reconnaissance réciproques. D'autant que le rapport qui s'engage durant le travail n'est pas celui communément admis entre employeur et salarié, mais un rapport dans le sens de « faire avec », dans un projet commun de réalisation.

## **Une modification du regard**

---

Selon les propos des éducateurs, les chantiers éducatifs modifient le regard venant de l'extérieur porté sur les jeunes et le regard que ces derniers portent sur eux-mêmes.

Les chantiers ont une visibilité dans l'environnement social, étant conduits par une commande publique (le plus souvent, par une commune ou un office HLM (OPAC74, HALPADES), ils répondent à un intérêt général qui est perçu par les adultes et les jeunes du lieu sous son aspect d'utilité sociale. Dès lors, il en résulte un regard positif et valorisant de la part de la population et une véritable promotion des jeunes au sein des habitants du quartier

Il est souligné très fortement, concernant les jeunes, que les chantiers développent ou renforcent une image positive de soi, par le sentiment d'utilité qu'ils provoquent, par la tâche bien faite, par l'effort accompli dans leur adaptation au cadre de travail, par la tenue sur la durée des engagements pris, par l'argent reçu en fin de chantier, ...

Pareillement, les éducateurs pointent un effet positif sur la manière, grâce à l'action « chantier éducatif », dont l'environnement (les adultes du quartier, les partenaires sociaux) appréhende la Prévention Spécialisée,

Il s'agit d'une action publique et visible au travers de laquelle les jeunes, les éducateurs et la Prévention Spécialisée tirent, tous ensemble, profit par le changement des représentations portées jusqu'alors par les adultes.

## En vouloir plus

---

Venant des éducateurs, il y a une demande explicite d'allonger la durée des chantiers. Ceci, à la fois pour investir plus dans l'organisation du chantier et pour maintenir plus longtemps la qualité et la richesse relationnelles avec les jeunes qui sont engendrées durant ce type d'activité. On regrette, aussi, le fait que l'offre « chantier » soit inférieure à la demande.

Ce souhait, exprimé pareillement par les jeunes, peut être compris, par nous, comme un danger. Allonger la durée des chantiers pourrait devenir contradictoire avec le fait que l'on veuille distinguer le chantier éducatif d'une entreprise d'insertion professionnelle. C'est la durée très ponctuelle du chantier qui garantit la non ambiguïté.

Quelques critiques, plus singulières que regroupées, apparaissent toutefois sur le fait « *qu'il ne faut pas penser qu'aux jeunes proches de l'employabilité, ... qu'il y a, malgré tout, un écart entre le contexte chantier et le contexte du travail dans une entreprise* » et quelques difficultés « *d'allier la démarche éducative et celle professionnelle, (...) le manque de compétences techniques de l'éducateur, (...) l'absentéisme et le turnover des jeunes* ».

Au-delà, des expressions telles que « *c'est un vrai bonheur, ..., ne pas s'en priver, ..., en faire d'autres* » disent le sentiment général et partagé des éducateurs techniques et de rue.

## CHAPITRE 3

### Les administrateurs de la Prévention Spécialisée

Treize administrateurs de l'Association Passage ont, d'une part, répondu à un questionnaire qui leur a été adressé et, d'autre part, ont participé collectivement à un débat qui fut retranscrit au cours d'une réunion de bureau d'association.

La définition, pour eux, des « chantiers éducatifs » articule la caractéristique de ses composantes à la fois éducative et économique.

Du côté économique, il s'agit bien d'une activité de production, d'une réalisation objective, concrète et d'un apprentissage : apprentissage aux règles du travail, faire le lien entre travail et argent, entre prestation accomplie et facturation sont des réalités qui paraissent importantes d'être conscientisées.

Mais cette activité n'est pas fondée sur les critères de la productivité. Dans ce sens, un administrateur insiste sur le fait qu'il faut distinguer « chantier éducatif » et « entreprise d'insertion », car il ne s'agit pas du même type d'encadrement, ni du même l'objectif visé, à savoir le développement des jeunes par la socialisation et la valorisation de soi.

D'un autre côté, la dimension éducative l'emporte hiérarchiquement sur la dimension économique : elle est dite première. Si production il y a, elle est également de l'ordre d'une production subjective de la personne, voire même, si production il y a, c'est celle des éducateurs vis-à-vis des jeunes : permettre à ces derniers d'acquérir confiance en soi et connaissance de soi, les amener à une citoyenneté réussie.

Certes l'éducatif prime, mais l'aspect économique est, en soi, très éducatif.

Dans ce sens, cette activité est considérée complémentaire à la mission de Prévention Spécialisée

Interrogés sur l'aide financière relative aux « chantiers éducatifs », on précise qu'il y a deux apports financiers.

- L'un est celui du marché qui correspond au travail produit et qui vise, dans le prix et la qualité de la prestation, l'équivalence du marché dans un souci de concurrence loyale. Ce financement est réglé par facturation directe au commanditaire de l'ouvrage.
- L'autre source de financement est une ligne budgétaire attribuée sous forme de subvention à la Prévention Spécialisée pour cette activité spécifique, dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, par le Conseil Général. Cette subvention vient quasiment couvrir les moyens mis en œuvre pour accompagner la dimension éducative du chantier (son encadrement). Autrement dit, au travail productif s'ajoute une plus value : le travail éducatif.

Toutefois, le Conseil Régional a retiré son aide financière : c'est dire que l'équilibre entre le chiffre d'affaires relatif à la prestation et celui de la subvention reste fragile et demeure une préoccupation. Cette préoccupation est d'autant plus aigüe que l'association assume, selon

une législation pas toujours adaptée à la réalité de ce travail, des risques et une responsabilité qui ne sont pas toujours clairement perçus par les administrateurs.

Si les administrateurs soutiennent la pratique des « chantiers éducatifs » conduite par leur service de Prévention Spécialisée, ils sont dans une attente plus importante de reconnaissance venant de l'Etat au niveau législatif, et de la Région au niveau de son soutien financier. Toutefois, nous ferons remarquer que la raison évoquée du désengagement de la Région, à savoir qu'il ne s'agit pas vraiment d'insertion professionnelle, vient en creux confirmer l'identité première des chantiers : leur dimension éducative.

## CHAPITRE 4

### Les élus des collectivités et les responsables de service

Des entretiens approfondis, de type semi directifs, ont été conduits auprès de 8 élus communaux et une élue Conseiller Général et auprès de 14 responsables de service (voir liste ci-après). Suite à une retranscription exhaustive et le traitement de chaque entretien, nous rendons compte des éléments essentiels exprimés, à partir de la place et de l'expérience des uns et des autres, au regard des chantiers éducatifs.

<b>ENTRETIENS REALISES AUPRES DES ELUS ET DES RESPONSABLES DE SERVICE</b>	<b>COMMUNES</b>
Maire Adjoint à l'économie	BONNEVILLE
Maire Adjoint	CRAN-GEVRIER
Premier Maire Adjoint chargé de la citoyenneté	RUMILLY
Maire Adjointe à la jeunesse	MEYTHET
Maire	FAVERGES
Maire Adjoint « Vie sociale, jeunesse et prévention »	SEYNOD
Maire Adjointe aux Affaires Sociales	VILLE-LA-GRAND
Conseillère Municipale déléguée	ANNECY le VIEUX
Vice-présidente du Conseil Général, chargée du secteur social, et Maire de Seynod	C.G. HAUTE SAVOIE
Directrice Départementale de la Prévention et du Développement Social	C.G. HAUTE SAVOIE
Responsable de la politique de la ville	CRAN-GEVRIER
Chef de service « Vie sociale, jeunesse et prévention »	SEYNOD
Responsable des bâtiments - Mairie	VILLE-LA-GRAND
Directeur du service jeunesse - Mairie	ANNECY le VIEUX
Directrice du service social - Mairie	ANNECY
Services Techniques Bâtiments - Mairie	ANNECY
Service bâtiments, patrimoine bâti	SEYNOD
Directrice Adjointe aux services techniques	FAVERGES
Responsable du service des bâtiments à la Mairie	CRAN-GEVRIER
Directeur du service locatif : HALPADES	HAUTE SAVOIE
Chargée de mission insertion à la DDTEFP	HAUTE SAVOIE
Responsable des services techniques	OPAC 74
Directeur du département locatif	OPAC 74

Les communes, auxquelles il faut ajouter les services HLM (OPAC 74 et HALPADES), sont commanditaires de la quasi totalité des ouvrages chantiers mis en œuvre par la Prévention Spécialisée. De fait, entre le prestataire et le commanditaire, il y a plus qu'une connivence nécessaire, il y a, de façon implicite, un projet commun.

Du côté des élus, l'expérience faisant, il s'agit de contribuer au projet de prévention et d'éducation au regard de la population jeune. L'offre produite par la Prévention Spécialisée des « chantiers éducatifs » est un outil et une méthode simples et démonstratives sur la forme. Sur le fond, elle permet de reconsidérer que « *si à une époque, on a donné* » dit un élu « *la priorité aux loisirs des jeunes, nous comprenons -aujourd'hui- que c'est surtout l'école, le travail et l'hébergement qui sont importants, le loisir vient par la suite* ».

Les responsables de services techniques et les représentants des organismes HLM, perçoivent, au travers des chantiers, une offre d'expérimentation et de découverte à la vie professionnelle.

Relevons les idées principales émises par les uns et les autres.

## **Une première introduction dans la vie active**

---

Pour les élus interrogés sur la définition qu'ils donneraient aux « chantiers éducatifs », l'expression dominante est celle-ci : **permettre aux jeunes de gagner de l'argent dans des modalités qui sont celles du monde du travail avec ses obligations.**

Permettre aux jeunes de gagner de l'argent est perçu comme un élément déterminant de l'offre « chantier ». Ceci, pour acquérir de l'argent de poche pour des projets personnels ou pour financer des camps, des loisirs, des vacances.

La modalité travail qui est proposée se distingue, pour les élus, de l'activité loisir ou école. Il s'agit bien, pour eux, de permettre à des jeunes de s'introduire dans une réalité sociale vis-à-vis de laquelle, s'ils ne le sont déjà, ils ne manqueront pas d'être confrontés. C'est pour les locuteurs une introduction (une façon de mettre le pied à l'étrier) dans la vie active, dans l'insertion, dans la valeur et la réalité du travail qui s'imposent à tous. Autrement dit, une modalité qui offre un espace d'apprentissage aux conditions d'existence de l'adulte.

C'est une perception qui articule le gain d'argent à l'activité travail (attribut de réalité objective) et le travail au statut futur d'adulte (attribut d'aspiration).

Les conditions relatives au travail sont pointées autour de l'obligation de se lever le matin, de respecter des horaires, de travailler en équipe, d'être dans une contrainte de production. Le fait que cette activité soit encadrée par le personnel de la Prévention Spécialisée donne la garantie qu'il s'agit bien d'une activité éducative.

## **La qualité de l'encadrement est primordiale**

---

La grande majorité des locuteurs (élus, directeurs techniques et organismes HLM) dit remarquer la qualité de l'encadrement à la fois technique et, surtout, éducatif qu'elle juge primordiale. Sous cet angle, il y a reconnaissance d'une qualité professionnelle du personnel encadrant. On perçoit bien, dans cette représentation, la dimension fondatrice de la confiance, de la garantie et de la pérennité de cette activité.

Dans ce sens, si les élus et leurs services techniques, les organismes HLM, s'adressent à la Prévention Spécialisée, c'est avant tout que l'encadrement professionnel est une garantie de l'aspect social et éducatif de l'offre, inscrit dans une démarche globale de suivi des jeunes. Les responsables de service reconnaissent, en termes de définition, que les chantiers sont, en premier lieu, d'ordres éducatif et relationnel. C'est compris dans le sens d'une « œuvre sociale ». On y voit les éducateurs « faire avec » les jeunes dans des relations à la fois personnelles et professionnelles et c'est considéré comme important.

## **Une pratique démonstrative**

---

Les « chantiers éducatifs » ont un aspect concret et observable par tous qui rend visible et démonstratif le travail de la Prévention Spécialisée, non seulement auprès de la population, mais aussi auprès des élus : « *c'est pratique, on sait, on a vu* » dira l'un d'eux. Un locuteur précise même qu'il choisit des chantiers qui seront vus par les habitants.

Il en découle une pratique d'implication des jeunes sur leur propre environnement, une activité utile qui, aux vues de tous, renforce la conscience citoyenne, la civilité, la responsabilité des jeunes au regard de la cité et des adultes au regard des jeunes. Il en résulte des interactions différentes qui valorisent et repositionnent positivement la place et l'image des uns et des autres : de la fierté pour les uns, le sentiment d'insécurité attribué aux jeunes qui s'inverse pour les autres. Outre les effets interrelationnels avec la population, on pointe des effets concrets sur la commune et le bâti : moins de dégradation, moins de désœuvrement, mais aussi, la satisfaction et la reconnaissance, par la population, du travail bien fait.

## **L'ouvrage répond à des critères et la mise en œuvre aux attentes**

---

D'une part, l'ouvrage commandité est un appoint pour les services techniques (communes et organismes HLM), mais il doit être défini au regard d'une règle qu'il est impératif de respecter, celle de ne pas faire concurrence au secteur privé.

D'autre part, l'ouvrage chantier qui est proposé dans le cadre des « chantiers éducatifs » répond, en général, à des critères adaptés à la capacité non professionnelle des jeunes. Il ne faut pas qu'ils soient inscrits dans l'urgence, qu'ils engagent un volume de travail inadapté, qu'ils soient d'une technicité spécialisée, ou encore, qu'ils nécessitent des machines ou un outillage spécialisés, ni des règles de sécurité élevées. Toutefois, les responsables techniques distingueront les chantiers confiés aux éducateurs de rue, ouverts aux jeunes scolarisés, pour lesquels il s'agit de petits travaux qui ne nécessitent pas une grande technicité, de ceux confiés aux éducateurs techniques qui engagent des travaux de plus grande envergure.

Il est dit, par ailleurs, qu'il s'agit d'une proposition de travail relativement simple et de courte durée qui n'est pas axée seulement sur la production et qu'il faut expliquer, au sein du service et auprès des élus, dans le sens où il s'agit d'une offre différente servant d'autres intérêts. Il y a des débats et on apporte, disent les élus, une réflexion pédagogique relative au positionnement des « chantiers éducatifs ». A certains endroits, il y a des craintes venant des services techniques, certaines réticences venant de leur part. Mais, globalement, il n'y a pas de concurrence avec les services techniques car, d'une part, ils ne souhaitent pas encadrer des

jeunes et, d'autre part, l'attention est portée à ne pas démunir le personnel des tâches valorisantes pour eux.

En somme, sur l'ensemble, élus et services techniques sont favorables à la mise en place des chantiers. De fait, cette activité est intégrée techniquement, car on observe que plusieurs services d'une même Mairie sont dans le coup et il y a une intégration de la prestation « chantier éducatif » dans la programmation de l'offre : « *on fait spontanément appel à eux* ».

Alors que les services techniques disent avoir les mêmes exigences qu'avec une entreprise, nous observons, du côté des élus comme du côté des responsables de service (communaux et organismes HLM), qu'il y a unanimité dans la satisfaction générale du travail rendu, tant au niveau de la qualité du travail que du respect des délais. Même si, parfois, la qualité n'est pas optimum, cela reste satisfaisant ; de même si, parfois, les délais ne sont pas tenus, on considère qu'il n'y a pas urgence. De plus, si nous notons un souhait de voir plus de techniciens des collectivités accompagner aussi les chantiers, afin de corriger quelques petites erreurs ou d'éviter de perdre du temps, nous entendons fortement s'exprimer une satisfaction générale : la qualité du travail est vraiment bonne, je n'ai pas eu d'expérience négative, une appréciation positive sur la fiabilité. D'ailleurs, comme il est dit, « *si les chantiers sont reconduits, c'est que la satisfaction est là* ». A ce niveau, on peut écrire l'expression d'un élu : « *les chantiers éducatifs remplissent leur mission* ».

L'autre apport énoncé par les élus, qui découle de la modalité mise en œuvre par les « chantiers éducatifs », est l'intérêt qu'ils accordent au brassage des populations dans la composante des équipes : brassage par la mixité, brassage entre les îlots de vie des jeunes, brassage, enfin, entre les jeunes en grandes difficultés et ceux qui n'ont pas de difficultés particulières. On y voit, là, la marque et la manifestation de la conception éducative des chantiers.

Interrogés sur des retours extérieurs qui seraient de l'ordre d'une réprobation de cette activité, nous constatons que personne n'a entendu parler de plainte venant des entreprises. « *Au contraire* », dit une élue, « *on essaie de travailler avec les chefs d'entreprise pour trouver des solutions d'emploi ou de formation à la sortie du système scolaire* ». Dans cette perspective, l'expérience préalable du travail est une donnée importante : les chantiers éducatifs entrant dans cette considération sont, de ce fait, bien perçus par les entreprises. Il est dit, aussi, qu'en réalité, la dimension éducative des chantiers désamorce toute critique pouvant venir des entreprises

Du côté de la population, un seul élu rapporte le fait que certains disent que l'on fait travailler ceux qui ne le méritent pas. Au départ de la mise en œuvre, il y a aussi quelques réticences du côté des élus et du personnel technique. Mais, aussitôt, on dit que cela permet d'informer, d'expliquer, d'argumenter.

## Continuer et développer

---

Nous notons, ici, les attentes telles qu'elles se sont exprimées dans l'ensemble des discours :

- que ça continue ;
- que la Mairie utilise beaucoup plus les « chantiers éducatifs », que l'activité soit beaucoup plus médiatisée ;
  
- garder, sans transiger, l'aspect éducatif ;
- poursuivre, voire développer la composante mixte entre les jeunes en difficultés et ceux qui le sont moins ;
- élargir à d'autres communes ;
  
- un peu plus de bilan quantitatif et qualitatif ;
- une communication et une information plus importantes à développer, notamment sur les modalités de mise en œuvre, sur le parcours des jeunes post chantier ;
- inviter les élus sur les chantiers, valoriser par les élus le travail terminé ;
  
- la non utilisation de certaines machines réduit les propositions de chantiers ;
- une programmation sur l'année des besoins de chantiers ;
- le manque de réactivité sur les travaux de réfection d'appartement ;
- ouvrir les chantiers à d'autres compétences professionnelles ;
- un encadrement plus professionnel.

## Une contribution à l'espace public

---

Si nous opérons une lecture transversale des discours tenus par les élus, nous pouvons penser, sans reprendre ce qui est précédemment dit, que les « chantiers éducatifs » sont inclus dans une politique globale de la jeunesse sur le territoire. La proposition initiale de la Prévention Spécialisée, dans ce qu'elle a défini en termes de positionnement et de sens de ce type d'activité, initie en quelque sorte un positionnement politique envers la jeunesse qui n'est ni dénaturé, ni détourné. « *Le chantier est complètement social* », dira l'un d'eux, « *certes, l'apprentissage économique est inévitable, mais l'apprentissage de la vie l'est aussi* ».

Par ailleurs, rendre visible ce Faire auprès de la population, donner à voir la contribution des jeunes à la vie de la cité, est une volonté partagée qui construit l'espace public entre les élus, les offices HLM, les responsables de service, les éducateurs, la population et les jeunes. Tous en tirent une valorisation de l'image de soi et de leur fonction dans cet espace public auquel chacun, consciemment, contribue.

## CONCLUSION

Au terme de cette lecture évaluative, nous pouvons comprendre que la pratique des « chantiers éducatifs » sur le territoire de la Haute Savoie n'est plus une initiative, ni même une expérimentation, elle est, d'une pratique instituante, devenue -aujourd'hui- une pratique instituée.

Par son histoire sur le département, par la qualité irréprochable de sa mise en œuvre, par la volonté partagée des acteurs, elle s'est intégrée dans un système de valeurs porté par la représentation de chacun.

Au-delà des représentations des uns et des autres, nous devons convenir de la convergence de tous sur la valeur positive que chacun accorde à cette pratique. Nous y voyons, quelle que soit la position de l'acteur, un système d'articulation et d'interrelation entre trois niveaux de valeur : politique, économique et social.

**Au niveau politique**, les « chantiers éducatifs » sont amenés à occuper une place dans l'espace public. L'espace public est, en quelque sorte, ce lieu commun à tous où actes, comportements, paroles sont sous le regard croisé de tous, en relation directe avec le bien commun, un espèce de lieu de la transparence sociale. D'où cet aspect démonstratif, peut-être même ostentatoire, des chantiers qui introduisent les jeunes et, avec eux, les éducateurs de Prévention, mais aussi, les élus et les responsables de service, bref, tous les acteurs, à produire de l'espace public.

Les jeunes donnent à voir leur normalité et leur capacité à contribuer au bien commun de la cité. C'est pourquoi, il demeure important de penser que la nature publique du marché est essentielle et que la dimension éducative de la citoyenneté mériterait d'être plus résolument prise en compte.

Les éducateurs donnent à voir, de façon concrète et visible dans l'espace public, ce « faire avec », souvent critiqué ordinairement comme trop discret et intimiste. Ils en retirent une reconnaissance forte de leur mission et de leur contribution à la politique de la jeunesse.

Les élus donnent à voir l'offre chantier qui est bien perçue et comprise comme un acte volontaire et significatif auprès de la population. Il en résulte une forme de position politique qui dit à la cité des adultes la confiance en l'éducabilité de la jeunesse la plus démunie.

Il y a, là, un jeu d'interaction et d'interrelation de valeurs entre ces trois pôles d'acteur qui contribue à produire de l'espace public, autrement dit, à faire politique. Le politique, c'est la forme que l'on donne de son rapport aux autres qui, de façon réfléchissante, nous revient sous forme d'image : image de soi aux autres, qu'elle soit professionnelle, militante ou citoyenne. Tous les acteurs le signifient, les « chantiers » nourrissent l'image de soi, c'est en ce sens que les chantiers sont éducatifs.

**Au niveau économique**, les « chantiers éducatifs » articulent production, argent et statut social.

Le chantier se caractérise surtout par un espace de production qui en fait sa valeur essentielle. Il faut prendre en compte la dimension matérielle de l'action qui est engagée dans la

production qui est proposée. La production est une relation transformatrice de la matière. La matière que l'on manipule (la terre, la peinture, le mur, les objets, ...) est concrète, objective, directement observable et évaluable. Elle renvoie au fait qu'elle est, par sa matérialité même, obstacle à tout imaginaire sans fin. Se confronter à la réalité matérielle qui s'impose dans le travail est une façon de trouver un tiers, non humain, qui va permettre un positionnement nouveau dans la relation et faire éducation. De plus, produire c'est mener en avant de soi, faire apparaître une œuvre, un ouvrage qui va contenir tout le travail. Insister, comme il est fait, sur la qualité de l'ouvrage rendu, exprimer publiquement la satisfaction du commanditaire (du maître d'ouvrage), c'est donner sens au produit et au travail qu'il contient.

L'argent est une donnée très souvent citée comme objet de motivation, très rapidement esquivée par d'autres motivations. Il s'agirait de s'attarder quelque peu sur cette valeur et la travailler directement en termes éducatifs. L'argent n'est pas seulement la contre partie du travail accompli. L'argent est une monnaie d'échange. Son rapport est essentiellement comparatif : je gagne plus ou moins d'argent que lui, je peux me procurer tel vêtement ou tel transport, ou encore, payer telle facture et chaque choix qui s'opère est lui-même en relation, en valeur d'échange avec autrui. L'argent constitue ce qui nous lie ou nous délie aux choses

La procédure et les modalités, le cadre réglementaire d'entrer en chantier, apportent au jeune le statut de salarié. Le statut est une forme de droit institué socialement. Entrer dans un statut salarié, c'est prendre place et cette place est réservée au monde adulte. Elle marque et institue une autre identité sociale pour ceux qui sont scolarisés ou ceux qui sont en quête désespérément de cette identité sociale. Il faut être prudent sur cette question d'identité sociale. La conception du « chantier éducatif » n'est ni une place d'intégration sociale durable, ni un moyen d'insertion qui viserait à développer une qualification en vue d'une intégration professionnelle. Elle s'affirme, par tous, comme un lieu de passage temporaire, une séquence en rupture de l'état d'existence de chacun. Elle ne peut, dès lors, s'instituer pour les personnes auxquelles elles s'adressent, ni se prolonger de trop, comme il est demandé par les jeunes et certains éducateurs, au risque de tomber dans la substitution et la simulation de l'emploi. Elle ne peut avoir comme critère d'embauche l'employabilité des personnes pour participer à ce type d'activité, au risque de rejeter, une fois encore, vers le statut des inutiles au monde. Mais, en même temps, elle ne peut circonscrire l'offre chantier à une catégorie de population, au risque de signifier que cet apport éducatif est réservé. Les « chantiers éducatifs » sont éducatifs dans la mesure où ils inscrivent pour les uns, maintiennent pour les autres, l'aspiration au statut d'adulte.

**Au niveau social**, les « chantiers éducatifs » sont portés par une intention de solidarité. Comment, en Prévention Spécialisée, ne pas prendre en compte, aujourd'hui, le fait que la jeunesse à la sortie du système scolaire se trouve séparée, à plus ou moins long terme, de l'espace d'intégration sociale donné par la place que l'on occupe dans le monde du travail, le monde économique. Le vide (l'abyme, pour certains) laissé entre l'école et le travail s'est peu à peu comblé, depuis ces vingt dernières années, par la mobilisation générale de tous les acteurs, de la société civile aux appareils d'Etat. Aujourd'hui, cet espace porte un nom : l'espace d'insertion sociale. Rien ne peut y être pensé sans une mise en perspective d'une place sociale par le travail. Rien ne peut y être agi sans un rapport à l'économique. Nous n'utilisons pas le terme d'économie seulement dans son acception d'économie de marché. Dans la mesure où elle vient prioritairement répondre à la question sociale, à la question éducative, il s'agit d'une économie hybride que l'on appelle l'économie solidaire.

Nous pouvons penser que les « chantiers éducatifs » participent, à leur façon, selon leur propre définition, de ce mouvement général qui vise à maintenir l'aspiration vers un monde adulte et autonome.

Par ailleurs et pour finir, nous pouvons parler, aussi, de solidarité entre les valeurs que nous venons d'énoncer, dans la mesure où elles sont, entre elles, dans un jeu de réciprocité et d'interdépendance. Autour de cette action, chaque acteur est interdépendant et la valorisation de l'un rejaillit sur la valorisation de l'autre. C'est dire que tous les acteurs sont solidaires en valeur pour cette action, par cette action, dans cette action et c'est, sans doute, la plus noble réussite des « chantiers éducatifs » en Haute Savoie.

## ANNEXES

- 1- Questionnaire jeunes scolaires (14 – 16 ans)
- 2 - Questionnaire jeunes non scolaires (16 – 25 ans)
- 3 - Grille d'entretien semi directif destiné aux élus et aux techniciens
- 4 - Grille d'entretien avec les administrateurs de Passage
- 5 - Bref historique des chantiers éducatifs en Haute Savoie
- 6 - Position du Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée
- 7 - Modèle de convention avec une collectivité locale
- 8 - Structuration des chantiers éducatifs en Haute-Savoie
- 9 - Texte de la circulaire du 29 Juin 1999



## QUESTIONNAIRE JEUNES NON SCOLAIRES

Nom du chantier : ..... Dates du ..... au .....

- |   |                                 |                                |
|---|---------------------------------|--------------------------------|
| 1. Tu es  | Garçon <input type="checkbox"/> | Fille <input type="checkbox"/> |
| 2. Quel est ton âge ?   | ..... ans                       |                                |
| 3. Es-tu salarié(e) pour la première fois                         | Oui <input type="checkbox"/>    | Non <input type="checkbox"/>   |
| 4. As-tu déjà travaillé sur des chantiers éducatifs cette année ? | Oui <input type="checkbox"/>    | Non <input type="checkbox"/>   |

### Quelles sont tes difficultés actuelles ?

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| 5. Tu n'as plus l'habitude d'un rythme            | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 6. Tu as des difficultés financières              | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - dettes  | <input type="checkbox"/>     |                              |
| - scolarité                                       | <input type="checkbox"/>     |                              |
| - alimentation                                    | <input type="checkbox"/>     |                              |
| - logement  | <input type="checkbox"/>     |                              |
| - justice   | <input type="checkbox"/>     |                              |
| - emprunt   | <input type="checkbox"/>     |                              |
| 7. Tu te sens seul                                | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 8. Tu as des difficultés familiales               | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 9. Tu n'arrives pas à trouver un travail régulier | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 10. Autres  |                              |                              |

### Comment as-tu connu les chantiers éducatifs ?

- |                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| 11. Par des éducateurs de rue         | <input type="checkbox"/> |
| 12. Par des copains                   | <input type="checkbox"/> |
| 13. Par la mission Locale             | <input type="checkbox"/> |
| 14. Par d'autres travailleurs sociaux | <input type="checkbox"/> |
| 15. Autres :                          |                          |

### Pourquoi as-tu postulé sur les chantiers éducatifs ?

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 16. Pour ne pas rester sans rien faire                                 | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 17. Pour gagner de l'argent  | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 18. Pour être avec d'autres jeunes                                     | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 19. Pour acquérir une expérience professionnelle                       | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 20. Pour financer un projet particulier (permis, licence, vacances...) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 21. Pour tester tes capacités  | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 22. Autres   |                              |                              |

### Qu'est-ce que tu as apprécié ?

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| 23. De gagner ton propre argent                             | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 24. De travailler en groupe                                 | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 25. Le type de travail                                      | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 26. L'encadrement du chantier par les éducateurs techniques | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 27. D'être occupé   | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 28. D'apprendre des techniques                              | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 29. De te sentir utile                                      | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

### Qu'est ce que tu as trouvé de difficile ?

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| 30. Tu as trouvé le travail fatiguant   | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 31. Le type de travaux ne te convenait pas                                      | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 32. Les horaires  | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 33. De devoir travailler en déplacement   | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 34. De t'intégrer dans une équipe   | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 35. De travailler avec d'autres jeunes  | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 36. Autre   |                              |                              |
| 37. Est-ce que le chantier va t'aider à réaliser un projet qui te tient à cœur? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 38. si oui lequel ?   |                              |                              |
| 39. Est-ce que le chantier a révélé des capacités que tu ne soupçonnais pas ?   | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 40. si oui lesquelles   |                              |                              |
| 41. Qu'est ce que tu espères pour toi après le chantier ?                       |                              |                              |

### Que dit ton entourage (parents, copains...) ?

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 42. Ils sont contents pour toi                     | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 43. Ils espèrent que tu auras un autre contrat     | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 44. Tu as l'impression qu'ils te comprennent mieux | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 45. Ils voient que tu veux avancer                 | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 46. Ils ne disent rien                             | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 47. Ils te découragent de vouloir continuer        | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

### Quel est ton degré de satisfaction :

- |                                     |                          |
|-------------------------------------|--------------------------|
| 48. Très satisfait(e)               | <input type="checkbox"/> |
| 49. Assez satisfait(e)              | <input type="checkbox"/> |
| 50. Peu satisfait(e)                | <input type="checkbox"/> |
| 51. Pas satisfait(e)                | <input type="checkbox"/> |
| 52. Veux-tu ajouter quelque chose ? |                          |

**GRILLES D'ENTRETIEN SEMI DIRECTIF**  
**DESTINE AUX ELUS ET AUX TECHNICIENS**

Pouvez-vous me donner votre définition des chantiers éducatifs ?

Quelle utilité ont-ils pour vous ?

Quelles sont vos motivations à faire appel à Passage pour des chantiers ?

Avez-vous constaté des effets auprès des habitants, des jeunes, de leurs parents, des collègues ?

Que pensez-vous des délais de réalisation ? De la qualité du travail ?

Vous a-t-on fait part d'insatisfactions ou de récriminations à l'interne de vos services ?

Avez-vous eu des plaintes des entreprises de votre commune ?

Avez-vous signé une convention de travaux avec l'association ?

Si oui, la décision a-t-elle été prise très facilement ou votre conseil municipal vous a-t-il fait part de réticences ? Si oui, lesquelles ?

Faites-vous un lien entre le côté économique (service rendu) et le travail éducatif ?

Quel est votre degré de satisfaction concernant : l'encadrement des jeunes, la qualité des travaux, les délais, la capacité à intervenir sur une malfaçon d'un précédent chantier ?

Que pensez-vous du rapport qualité - prix comparativement aux entreprises ?

Comment faites-vous le choix d'attribuer un chantier à Passage ? Quels sont vos critères ?

Faites-vous un lien de cause à effet entre la paix sociale sur les quartiers et l'accueil des jeunes sur les chantiers ? Est-ce une volonté ? Est-ce une stratégie ?

Quelles sont vos principales difficultés dans votre collaboration avec l'association Passage concernant les chantiers ? Quelles sont vos principales satisfactions ? Quelles sont vos attentes ?

## **GRILLE D'ENTRETIEN**

### **AVEC LES ADMINISTRATEURS DE PASSAGE**

- 1 - Pouvez-vous donner votre définition des chantiers éducatifs ?
- 2 - D'après vous, quelle utilité ont-ils pour les jeunes ?
- 3 - Pensez-vous qu'il s'agit bien d'un outil de la prévention spécialisée ?
- 4 - En tant qu'administrateurs, quel lien faites-vous entre le côté économique (service rendu) et le travail éducatif ?
- 5 - La répartition chiffre d'affaires/subvention vous paraît-elle juste aujourd'hui ?
- 6 - Pensez-vous que les Communes ou Offices HLM jouent bien le jeu avec l'association ?
- 7 - Pensez-vous que l'Etat est assez conscient de l'importance de ce dispositif et apporte une aide suffisante (administrative, DDT...) à ceux qui la gèrent.
- 8 - La région ne finance plus les Chantiers Educatifs. Qu'en pensez-vous ?
- 9 - Seriez-vous prêts à mettre cet outil au service d'autres (communes, ASE... ) ?
- 10 - Pensez-vous que cet outil pourrait avoir sa place au sein de l'éducation nationale. Si oui, laquelle ?
- 11 - Avez-vous conscience des risques que vous prenez en tant qu'administrateurs lorsque vous organisez des chantiers éducatifs ?
- 12 - Que pensez-vous de la difficulté de faire bénéficier les jeunes de la médecine préventive ?
- 13 - Pour vous, quel est le meilleur profil d'un éducateur technique ?
- 14 - Pensez-vous que la réglementation et le code du travail soient bien adaptés à l'apprentissage du travail pour les jeunes ?

## **BREF HISTORIQUE DES CHANTIERS EDUCATIFS EN HAUTE SAVOIE**

Chantiers d'insertion, chantiers école, chantiers jeunes volontaires... les chantiers éducatifs connaissent aujourd'hui un développement et une actualité qui peuvent les faire apparaître comme nouveaux.

Pourtant, ils font vraiment partie intégrante des outils de la prévention spécialisée. Juste un point d'histoire législative : Dans la circulaire N°2 du 16 janvier 1975 signée par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et le secrétaire d'état auprès du ministre de la qualité de la vie il était dit « Afin de vous aider dans l'examen des budgets, une fiche technique a été élaborée par le conseil technique des Clubs et équipes de Prévention qui donne, à partir de l'étude RCB (Rationalisation des Choix Budgétaires) sur la prévention des inadaptations sociales consacrée aux clubs de prévention une liste non exhaustive d'activités. Chaque équipe devant d'ailleurs faire preuve d'imagination pour utiliser tous les moyens pouvant favoriser l'évolution des jeunes dont ils ont la charge ». La fiche technique était donc jointe à la circulaire (la citer).

Cette activité là n'a pas été celle qui a eu le plus de succès dans l'immédiat. Et si l'on regarde les associations en (Rhône Alpes) mais aussi en France qui ont le plus d'ancienneté on note la création de chantiers en 1975 pour une association, puis en 1978 pour une autre et pour Passage en 1979.

Je ne vais pas ici dérouler toutes les interrogations ni toutes les adaptations dont ont fait l'objet les chantiers éducatifs, tout particulièrement sous la conduite de l'association PASSAGE.

Puisque je dois parler de l'histoire, voilà quelques dates importantes :

### **1979 :**

Premier chantier (nettoyage de la plage d'Albigny (20 jeunes)

### **1980 :**

131 jeunes et 4850 heures de travail

### **1983 :**

Premier poste d'éducateurs technique exclusivement créé pour les chantiers

### **1985 :**

Création de SEFOREST

### **1989 :**

Inquiétude des administrateurs de Passage (GAPA) sur le fait que les jeunes ne sont pas déclarés. Ils envisagent d'inscrire l'activité dans le cadre de la circulaire 44. C'est Monsieur Seguin, Ministre des Affaires Sociales et de l'emploi qui répond que la circulaire « 44 » ne semble pas adaptée aux problèmes que soulève le GAPA, mais qu'un texte est en préparation qui pourrait répondre à la situation : l'arrêté du 18 août 1988.

Dès le 1er janvier 1989, l'association a donc pu, après de nombreux contacts avec l'URSSAF et la Caisse d'Assurance Maladie de la HAUTE SAVOIE, mettre en place le dispositif (déclarations, gestion informatisée, comptabilité...) et en même temps assujettir ce secteur à la TVA.

**1993 :** l'équipe technique compte 4.5 personnes

Le 15 juillet 1993, l'association soulève un autre problème : celui de l'embauche des mineurs de 14 à 16 ans, suite à un contrôle de l'Inspection du travail. A la demande de l'association, Monsieur Bosson intervient à nouveau auprès de Madame Simone Veil, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville. De nombreux courriers seront échangés en 93 – 94, entre l'association, Monsieur Bosson, Madame Veil, Monsieur Giraud (Ministre du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle) et la Direction Départementale du Travail. On peut retenir de ces échanges deux réponses contradictoires :

Celle de Madame Veil : « Certes, la réglementation qui s'applique au travail des mineurs de 16 ans a le mérite d'apporter un cadre nécessaire à la protection des mineurs. Cependant, s'agissant d'actions éducatives collectives bien ciblées et autorisées par les instances administratives locales, je souscris à votre souhait de voir apporter des adaptations nécessaires à cette réglementation par l'allègement de certaines conditions d'autorisation soumises au contrôle des inspecteurs du travail, dans le cadre particulier des chantiers de jeunes ».

### **Le 11 septembre 1997**

Sous l'impulsion de l'association PASSAGE, la première réunion sur l'organisation des chantiers éducatifs se tient au ministère de l'emploi et de la solidarité, et le 10 octobre de cette année, un colloque est organisé à ANNECY, sous l'égide du CNLAPS « Les chantiers un moyen privilégié des équipes de Prévention Spécialisée pour mettre en œuvre leur mission éducative auprès des jeunes en difficulté ». Un long travail qui va durer jusqu'en 1999 va régulièrement réunir la prévention et le ministère pour aboutir à un texte qui cadre définitivement cette activité.

### **1998**

Suite à l'instruction N° 170 4H-5-98 du 15/09 98 de la Direction Générale des Impôts, l'association est déclarée non soumise à la TVA à compter du 1er janvier 1999.

### **Le 29 juin 1999.**

Parution de la circulaire DAS-DSEFP 99-27 du 29 juin 1999. Ce texte, qui s'inscrit dans la Loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, donne un cadre juridique à l'organisation des chantiers éducatifs et les intègre au secteur de l'insertion par l'économique.

Les chantiers éducatifs sont ainsi reconnus et validés, dans une organisation qui sécurise à la fois les jeunes, les associations organisatrices et les donneurs d'ordre.

Le 20 septembre 1999, le service de Prévention spécialisée de l'Etablissement Public départemental Autonome Le village du Fier et l'association PASSAGE, créaient, dans le cadre de la circulaire, l'association intermédiaire Chantiers Educatifs Mont Blanc (CEMB) pour gérer les salaires des jeunes bénéficiaires. Cette association débute son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Aujourd'hui, Chantiers éducatifs Mont Blanc, agréée par le préfet compte environ 650 jeunes salariés et réalise pas loin de 20 000 heures de travail.

Aujourd'hui, le CNLAPS charge à nouveau ses négociateurs de poser au niveau du ministère les questions suivantes :

- Médecine du travail
- Sécurité du travail (mineurs)
- Relation avec l'Education Nationale
- Nouveau code des marchés publics.

## Position du Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée

Quelques principes défendus par le CNLAPS :

? **Les bénéficiaires des chantiers éducatifs doivent bénéficier d'une protection sociale.**

Le travail non déclaré est communément appelé "travail au noir". Mettre des jeunes dans cette situation, alors qu'un des objectifs des chantiers éducatifs, est de les placer dans une dynamique d'insertion, est une démarche particulièrement paradoxale. Beaucoup de ces jeunes pratiquent sur les quartiers des activités parallèles. Il est nécessaire que les chantiers éducatifs soient complètement différenciés de ces activités. La démarche de protection sociale, permet également de travailler sur des problèmes de régularisation administrative, d'identité, de nationalité, de santé...

? **Les bénéficiaires des chantiers éducatifs doivent être rémunérés.**

Au moment où les jeunes des quartiers éprouvent un sentiment d'injustice exacerbé (... et souvent justifié), il est normal qu'ils reçoivent une juste rémunération du travail fourni. Cet argent est souvent considéré par eux comme de l'argent "propre". De ce fait, même si les niveaux de rémunération sont bien en deçà de ceux que procurent d'autres activités, les chantiers restent "concurrentiels". L'argent ainsi gagné aide à la réalisation de projets, qu'ils soient individuels ou collectifs. Ils permettent également de répondre à des besoins vitaux, ou à régulariser des situations.

? **Le statut des bénéficiaires des chantiers éducatifs est différent de celui d'un salarié classique.**

S'il s'agissait simplement d'inscrire ces jeunes dans un statut de salarié, la Prévention Spécialisée n'aurait qu'à utiliser les structures habituelles d'insertion. Les contraintes du droit du travail semblent réellement trop rigides pour répondre à la nécessaire clarification administrative de cette activité. Un statut adapté de "personnes en situation d'insertion" permet la mise en oeuvre de la protection sociale, sans avoir à gérer l'impossible.

? **Les opérateurs ne sont pas de simples prestataires de service**

Il est évident que lorsqu'il y a demande d'assouplissement de la règle, il y a également risque d'utilisation malveillante de cet assouplissement. Il convient alors de s'assurer de la fiabilité et de la compétence des opérateurs.

Tout d'abord, ils ne doivent pas être de simples prestataires de service, ils doivent être véritablement présents sur le terrain auprès des jeunes, et développer à côté de l'activité chantiers, un véritable suivi des jeunes sur le long terme. Les chantiers éducatifs ne sont en effet qu'un outil d'une prise en compte beaucoup plus globale des jeunes. De plus, chaque chantier doit être encadré, par un professionnel compétent, qui possède à la fois la technicité nécessaire à la réalisation du chantier, et à la fois des compétences éducatives.

Ces professionnels, quand ils sont différents des éducateurs de me, font partie intégrante de l'équipe éducative, et sont porteurs des mêmes objectifs. Outre que l'ouverture de l'organisation des chantiers à des opérateurs non définis ne présente pas de garanties suffisantes pour les jeunes, elle risque de mettre à mal des structures déjà positionnées difficilement sur des marchés avec les collectivités, puisque les coûts réels seraient très inégaux.

## Modèle de convention avec une collectivité Locale

### Chantiers Educatifs Convention de coopération Entre la ville de ..... Et L'Association PASSAGE

ENTRE

La ville de ....., représentée par son Maire, .....

Et

L'Association PASSAGE, représentée par sa Présidente, Madame Geneviève BABEL

Il a été convenu ce qui suit :

L'association PASSAGE, habilitée dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance par le Département de la Haute-Savoie, exerce une mission de service public de Prévention Spécialisée sur la Commune de .....

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, l'Association PASSAGE a développé un secteur « chantiers éducatifs » dont la philosophie, les objectifs, et les modalités administratives sont décrits dans la Charte Départementale de la Prévention Spécialisée adoptée par le Conseil Départemental de Prévention spécialisée. C'est cette activité qui fait l'objet de la présente convention.

La ville de ....., dans le cadre de sa politique d'insertion des jeunes en difficulté, souhaite utiliser les chantiers éducatifs comme outil complétant utilement l'action des éducateurs de rue, sur son territoire.

Ceux-ci ne doivent pas être assimilés à une activité d'insertion professionnelle au sens strict, même s'ils peuvent en constituer un préliminaire.

#### **Article 1er - Objet**

La ville de .....confie à l'association PASSAGE une liste de chantiers dans le cadre d'une programmation concertée. Les travaux confiés de faible technicité, se situent dans les rubriques suivantes : travaux de peinture, d'entretien d'espaces publics, de débroussaillage, de petites manutentions, et de prestations de services divers. Cette liste n'étant pas exhaustive, l'association PASSAGE étudiera avec les services techniques de la ville de ..... toutes les autres propositions qui ne rentreraient pas dans le cadre sus décrit.

#### **Article 2 - Définition des chantiers éducatifs**

Les chantiers éducatifs constituent un des outils de l'action de Prévention Spécialisée. Leurs objectifs sont de nature très diverses :

### **Pour les jeunes :**

Il peut s'agir

- d'objectifs vitaux (se nourrir, se loger, se soigner)
- d'objectifs individuels (donner une image positive de soi, être utile, être en lien, remplir son temps, améliorer son comportement, réussir quelque chose, être apprécié...)
- d'objectifs de groupe (développer la solidarité, apprendre à négocier, réaliser un projet collectif, savoir s'organiser...)

Il peut enfin s'agir d'expérimenter une véritable situation de travail.

### **Pour les éducateurs :**

Ils permettent

- de mesurer les aptitudes des jeunes dans le cadre du travail,
- d'introduire la réalité économique dans la relation éducative,
- de concrétiser le contrat passé avec les jeunes.

### **Vis-à-vis de l'environnement :**

Ils améliorent l'aspect de la ville, d'un quartier et plus largement de l'environnement.

Ils dynamisent la vie de quartier.

Et enfin, les chantiers contribuent à redonner une image positive des jeunes.

### **Article 3 - Bénéficiaires**

Les participants à ces chantiers sont des jeunes de 14 à 25 ans. Chaque tranche d'âge sera privilégiée en fonction des besoins mis en lumière, et des périodes de l'année. Les jeunes en obligation scolaire ne pourront travailler que dans le cadre de la législation en vigueur (art. L 211-1 et D 211-1 et suivants du code du travail).

### **Article 4 - Provenance des bénéficiaires**

Ces jeunes sont en priorité ceux qui sont suivis par les éducateurs de rue. D'autres travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs d'autres organismes...) pourront également proposer la candidature de participants non connus des éducateurs, et dont le profil correspondra au cadre de cette activité.

### **Article 5 - Statut des bénéficiaires**

Les jeunes sont embauchés dans le cadre de l'association intermédiaire CEMB, Chantiers Educatifs Mont Blanc, dépendant directement de l'association de Prévention Spécialisée. Cette association intermédiaire est dûment conventionnée après avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique en date du 28 Octobre 1999 au vu des textes suivants :

- le code du travail et notamment l'article L322-4-16-3
- le décret n° 99-109 du 18 février 1999
- la circulaire DGEFP 99-17 du 26 mars 1999
- la circulaire DGEFP/DAS 99-27 du 29 juin 1999.

### **Article 6 - Encadrement**

L'éducateur technique constitue l'encadrement habituel des chantiers. Les éducateurs de rue peuvent également être amenés à participer à cet encadrement, tout particulièrement durant les vacances scolaires (projets de groupe, objectif prioritaire du secteur durant une période déterminée).

### **Article 7 - Travaux**

La ville de ..... établira une liste de travaux attribués sous forme de chantiers à l'association

PASSAGE dont le montant minimum global sera de .....Euros TTC par an.

Ces travaux seront planifiés dans le quatrième trimestre de l'année en cours, pour l'année suivante.

Ils seront adaptés aux capacités des jeunes et au savoir-faire de l'association.

Les travaux définis dans cette convention sont exclus des procédures ordinaires décrites dans le Code des Marchés Publics en vertu de son article 3 alinéa 2 et de l'article 9 de la loi n° 91-3 du 3 janvier 1991 relative à la transparence et à la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence. Pour autant, chaque chantier fera l'objet d'un devis qui devra être dûment accepté par la ville avant le début des travaux. La facturation interviendra après réception de chantier et le paiement au plus tard 45 jours après la réception de la facture.

### **Article 8 - Bilan**

Au terme de chaque année, l'association fournira un document général de synthèse comprenant :

- le descriptif des conditions de déroulement des actions,
- les éléments statistiques concernant les bénéficiaires (âge, sexe, nombre d'heures, gains...)
- le profil sommaire des participants et l'incidence de l'action sur leur situation.

La ville de ..... pourra en outre demander autant que de besoin toute information complémentaire.

### **Article 9 - Durée**

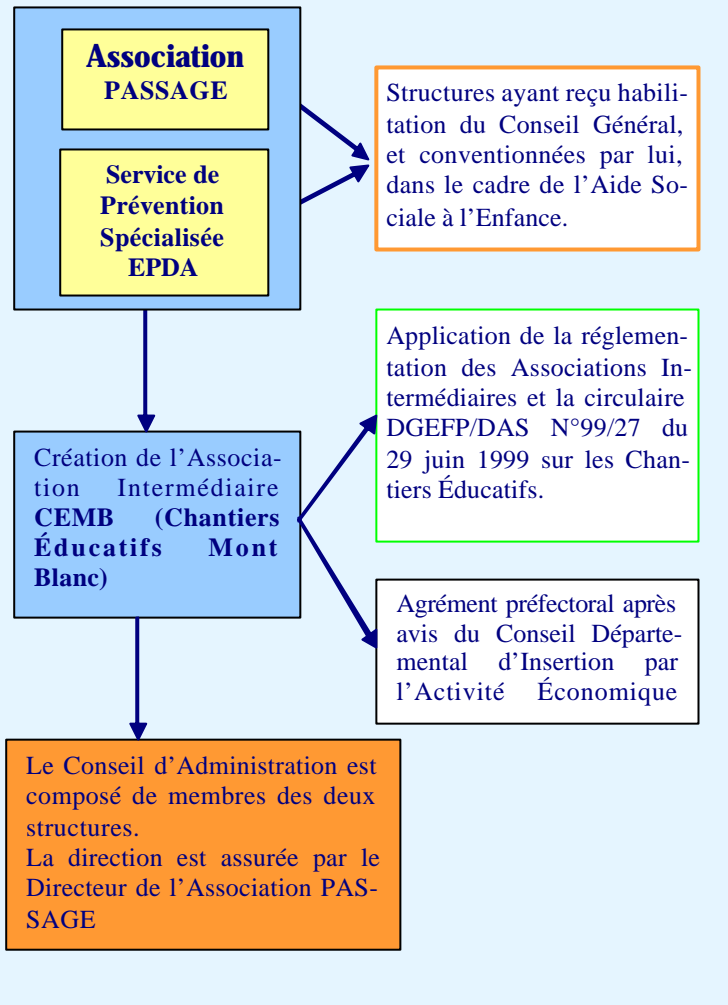
Le présent contrat d'objectifs prend effet le ..... pour une durée d'un an. Il sera renouvelé par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois avant l'échéance annuelle.

Fait à .....le .....

Le Maire,

La Présidente,  
Genevieve BABEL

## STRUCTURATION DES CHANTIERS EDUCATIFS EN HAUTE SAVOIE



**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE**

**DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI  
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**CIRCULAIRE RELATIVE AUX CHANTIERS EDUCATIFS MIS EN PLACE PAR LES  
ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE HABILITEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
45 DU CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE**

**CIRCULAIRE DGEFP/DAS N°99/27 du 29 juin 1999**

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE  
Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle  
Direction de l'Action Sociale  
La Ministre de l'Emploi et de la Solidarité**

**À**

**Madame et Messieurs les Préfets de Région (Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle)  
(Directions Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales)  
Mesdames et Messieurs les préfets de Département (Directions Départementales du Travail de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle)  
(Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales)  
Monsieur le Directeur Général de l' ANPE**

**Circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999**

*Objet: Chantiers éducatifs mis en place par les associations de prévention spécialisée  
habilitées dans le cadre de l'article 45 du code de la famille et de l'aide sociale.*

Dans le cadre de la lutte contre les exclusions, l'action contre la marginalisation d'une fraction de la jeunesse doit mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, en raison des conséquences individuelles et collectives de cette marginalisation. Il faut renforcer les actions qui impliquent la mise en oeuvre de processus continus de socialisation.

L'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille (article 45 et 46 du code de la famille et de l'aide sociale) a été dévolue aux départements par la loi n° 86.17 du 6 janvier 1986 relative aux transferts de compétence. Elle comporte notamment la prévention de l'inadaptation sociale de l'enfance et de la jeunesse. Les associations de prévention spécialisée, conventionnées à ce titre par les Conseils Généraux, participent à cette mission dans les quartiers en difficulté.

La mission des associations de prévention spécialisée est exercée en particulier par les éducateurs de rue. Ces associations agissent à l'encontre des différents processus de marginalisation et d'exclusion des jeunes, en développant des actions destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, en soutenant ceux qui sont en difficulté ou en souffrance psychologique, en favorisant la prévention de la délinquance, et en participant au développement de la vie sociale dans les quartiers.

Les éducateurs de rue s'adressent à des enfants, adolescents et jeunes adultes dont les conditions et modes de vie peuvent conduire à un risque d'exclusion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de leur mission, les associations de prévention spécialisée ont développé des activités de « chantiers éducatifs » qui peuvent avoir plusieurs finalités : aider les jeunes à prendre confiance en eux, leur donner une première expérience de travail, leur permettre

d'avoir des petits revenus, leur donner l'occasion de participer à un projet collectif, leur apprendre à gérer leur temps et à s'organiser, créer un lien entre les habitants d'un quartier. Ce sont des chantiers généralement de courte durée, parfois quelques heures, souvent mis en oeuvre pendant les vacances scolaires.

Il est cependant nécessaire de donner à ces chantiers un cadre adapté qui leur permette de se développer dans de bonnes conditions de sécurité juridique, tant pour l'association de prévention que pour les jeunes. Il est en particulier souhaitable que l'emploi des jeunes s'exerce dans le cadre d'un contrat de travail en tenant compte des spécificités de l'activité proposée.

C'est pourquoi, à titre dérogatoire, les associations de prévention spécialisée bénéficiaires d'une convention avec les Conseils Généraux et habilitées au titre de l'article 45 du code de la famille et de l'aide sociale, pourront organiser les chantiers éducatifs en s'appuyant sur le cadre juridique des associations intermédiaires qui souscriront les contrats de travail.

En effet, les dispositions particulières applicables aux associations intermédiaires permettent

- de conclure des contrats de très courte durée, successifs, dans le cadre du contrat d'usage visé à l'article L 122-1-1 du code du travail,
- de bénéficier des exonérations de charges sociales dans la limite de 750 heures par personne embauchée et par période de 12 mois,
- de fixer éventuellement une rémunération forfaitaire pour un travail déterminé.

L'association intermédiaire assumera donc les fonctions d'employeur en mettant les jeunes à la disposition des associations de prévention spécialisée. Conformément au V de l'article L 322-4-16 et à l'article L 321-4-16-3 du code du travail, l'agrément de l'embauche de ces jeunes par l'ANPE n'est pas nécessaire.

A l'exception de la modalité particulière de mise à disposition, l'ensemble de la réglementation relative aux associations intermédiaires est applicable.

En particulier, l'association intermédiaire devra être conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique, après avis du CDIAE. Le dossier de conventionnement devra indiquer explicitement l'existence et les conditions de partenariat avec la ou les associations de prévention spécialisée. En revanche, les associations de prévention spécialisée, du fait de l'embauche par l'association intermédiaire ne seront pas directement employeurs. Elles n'auront donc pas à être conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique.

Les associations de prévention spécialisée qui choisiront cette solution devront s'engager à renoncer à la pratique du pécule.

Les remontées statistiques concernant les associations intermédiaires seront modifiées pour tenir compte de ce public spécifique.

Vous voudrez bien faire connaître les difficultés éventuelles d'application de la présente Circulaire à la direction de l'action sociale, pôle insertion (tel: 01 44 36 95 71), et à la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, mission développement de l'activité et de l'insertion professionnelle (tel: 01 44 382831).

**Le directeur de l'action sociale**

**Pierre GAUTHIER**

**La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle**

**Rose-Marie VAN LERBERGHE**